CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

(Circulaire.)

Quebec, *le 2 de Mars*, 1786.

Monsieur,

A maladie de la Baie de St. Paul a engagé l'attention du Gouvernement dans cette province depuis pluſieurs années. Les précautions qui avoient été priſes l'année derniére ont plûtôt ſervie à demontrer le progrès qu'a fait ce mal funeſte dans les paroiſſes qu'à le détruire.

Sur les témoinages qu'ont rendu Meſſieurs les Curés du bien qui reſulteroit aux ſujets de Sa Majeſté dans cette Province en travaillant à la guériſon totale de cette maladie— Par l'avis du Conſeil Mr. *Bowman* eſt autoriſé à continuer l'ouvrage que ſuivant les rapports de pluſieurs paroiſſes il a commencé avec ſuccès.

Par les conditions faites par le Gouvernement avec Mr. *Bowman* il doit recevoir ſon païement ſur des certificats que Meſſieurs les Curés lui donneront du nombre des perſonnes qui à leur connoiſſance auront été traitées et qui ſe ſeront dites ou déclarées guéries de la maladie de la Baïe de St. Paul dans chaque paroiſſe.

La dépenſe que cet objet occaſionnera au Gouvernement demande que la réuſſite de l'entrepriſe ſoit conſtatée par les preuves les plus fortes. Pour cet effet il a été jugé à-propos de charger Meſſieurs les Curés du ſoin de vérifier les demandes pour la guériſon de cette maladie.

L'Etat de guériſon—Formule duquel vous trouverez ci-inclus (où toutes les perſonnes affligées et guéries doivent être ſpécifiées) avec le certificat du nombre *de guéris*, a été concerté pour éviter de la peine à ces Meſſieurs—Sur cet état accompagné d'un certificat ſeulement, Mr. *Bowman* aura droit de demander ſon païement.

Voïant le but où tendent ces précautions et l'importance d'un ſuccès décidé dans une affaire auſſi intereſſante à toute la Province, je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous y donnerez tous vos ſoins—tant pour obtenir que vos paroiſſiens faſſent ce qui dépendra d'eux pour leur guériſon prompte et parfaite, comme pour vérifier au juſte le nombre des affligés et la réuſſite de Mr. *Bowman* dans ſes travaux pour accomplir leur guériſon.

Si vous trouvez encore quelque éclairciſſement néceſſaire ſur cet objet, je vous prie de vous adreſſer par Lettre à moi ou mon Sécretaire.

Je ſuis, Monsieur, avec Conſideration,

Votre très humble et

Obéiſſant Serviteur,

Henry Hope.

A Monſieur Chaurel
Curé de la Paroiſſe
de Lotbiniere et Ste Croix

A-7

Etat de Guériſon pour la maladie de la Baie St. Paul, paroiſſe de

No.	NOMS.	DATE quand ils ont commencé à prendre des remedes.	DATE quand leur guériſon parfaite a été reconnuë.	Perſonnes guéries.		No.	OBSERVATIONS.
				males.	femelles.		
1.						1.	
2.						2.	
3.						3.	ne s'eſt pas reconnue pour être entierement guéri.
4.	Honteux					4.	
5.						5.	
6.						6.	
7.	&c.					7.	&c.
	Total affligés.		Guéris Total.				

Au Preſbytere de le mois de 1786.

JE Prêtre Curé de Certifie et déclare ſur ma parole de prêtre, que Mr. Bowman, Chirurgien employé par le Governement pour travailler à la guériſon des perſonnes affligées de la maladie de la Baie St. Paul a été dans cette paroiſſe fois et qu'il y a reſté jours, que ſur ſon inſpection il a trouvé de mes paroiſſiens affligés, conformément aux noms mentionnés dans l'état ci-annéxé paraphé à chaque page et ſigné de moi ; qu'il leur a fourni des remedes gratis et qu'en Conſéquence des Aveux des perſonnes faits devant moi, les malades ſe ſont dits guéris de la Maladie de la Baïe St. Paul, au nombre de ainſi qu'il eſt ſpécifié dans le dit Etat. Je certifie en outre que les differentes Obſervations faites dans le dit état ſont à ma croiance très véritables, et que les Perſonnes déſignées ſous le nom d'*bonteux*, ont reçu des remedes pour cette maladie à ma propre connoiſſance, et qu'ils ont dit devant moi être dans l'état de guériſon ainſi qu'il eſt ſpécifié au dit état.

été dans cette paroisse fois et qu'il y a resté jours, que sur son inspection il a trouvé de mes paroissiens affligés, conformément aux noms mentionnés dans l'état ci-annexé paraphé à chaque page et signé de moi ; qu'il leur a fourni des remedes gratis et qu'en Conséquence des Aveux des personnes faits devant moi, les malades se sont dits guéris de la Maladie de la Baïe St. Paul, au nombre de ainsi qu'il est spécifié dans le dit Etat. Je certifie en outre que les differentes Observations faites dans le dit état sont à ma croiance très véritables, et que les Personnes désignées sous le nom d'*honteux*, ont reçu des remedes pour cette maladie à ma propre connoissance, et qu'ils ont dit devant moi être dans l'état de guérison ainsi qu'il est spécifié au dit état.